

Aubagne, 4 mai 2021

Mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux

Sartorius Stedim Biotech et Kepler Cheuvreux ont signé le 29 avril 2021 un contrat de liquidité concernant la liquidité des actions Sartorius Stedim Biotech admises sur Euronext Paris (ci-après le « Contrat »).

La mise en œuvre du Contrat sera effectuée conformément aux dispositions légales en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation sur les critères, la procédure et les exigences concernant l'instauration d'une pratique de marché admise et les exigences liées à son maintien, à sa suppression ou à la modification de ses conditions d'admission, des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, et à la décision de l'AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1er janvier 2019.

Les ressources suivantes ont été affectées au compte de liquidité :

- 10 millions d'euros

L'exécution du Contrat sera suspendue dans les conditions décrites à l'article 5 de la décision de l'AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018.

L'exécution du Contrat peut également être suspendue :

- par Sartorius Stedim Biotech, dans le cas où Kepler Cheuvreux n'aurait pas fourni d'efforts raisonnables pour respecter ses obligations en matière de liquidité des transactions et de régularité des cotations,
- par Kepler Cheuvreux si les informations fournies par le client mettent Kepler Cheuvreux dans l'impossibilité de remplir ses obligations,
- par Kepler Cheuvreux si les sommes dues à Kepler Cheuvreux en application du contrat de liquidité n'ont pas été payées à la date de paiement telle que mentionnée dans la facture fournie par Kepler Cheuvreux.

Le contrat peut être résilié :

- à tout moment par Sartorius Stedim Biotech, moyennant un préavis de deux (2) jours ouvrables,
- à tout moment par Kepler Cheuvreux moyennant un préavis de trente (30) jours calendaires,
- sans préavis et sans aucune autre formalité si les actions sont transférées sur un autre marché boursier.

À propos de Sartorius Stedim Biotech

Sartorius Stedim Biotech est un fournisseur majeur de l'industrie biopharmaceutique au niveau mondial. Fournisseur de solutions globales, le groupe aide ses clients à fabriquer des biomédicaments de manière sûre, rapide et rentable. Basé à Aubagne en France, Sartorius Stedim Biotech est coté sur Euronext à la Bourse de Paris. Doté de ses propres sites de production et de R&D en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, ainsi que d'un réseau de distribution international, le groupe Sartorius Stedim Biotech est présent dans le monde entier. Affichant en moyenne une croissance annuelle à deux chiffres, il a régulièrement étendu son portefeuille d'activités par l'acquisition de technologies complémentaires. En 2020, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1 910 millions d'euros, avec un effectif de plus de 7 500 personnes.

Contact

Ben Orzelek

Head of Investor Relations

+49 (0)551.308.1668

Ben.orzelek@sartorius.com

Sartorius Stedim Biotech S.A.

Z.I. Les Paluds

Avenue de Jouques, CS 91051

13781 Aubagne Cedex, France

Phone: +33.(0)4.42.84.56.00

Fax: +33.(0)4.42.84.56.19

www.sartorius-stedim.com